



Madame, Monsieur,

Septembre 2009

La centralisation de la fonction comptable associative est effective

Cette action d'envergure, dont les fondements reposent sur une analyse des besoins très actuelle, a été pensée depuis plusieurs années et découle d'une réflexion approfondie permettant de répondre à la demande publique, tout en conservant notre mission associative. La centralisation a ainsi pour objectif essentiel de développer les compétences individuelles et collectives, grâce au service rendu aux directions des établissements. Les fonctions comptables des différents établissements sont désormais centralisées au siège social sous la responsabilité de la directrice financière. Cette réorganisation permet d'ores et déjà des évolutions professionnelles, de nature à accroître l'intérêt du travail et la dynamique de l'équipe comptable.

La comptabilité a ainsi été regroupée en 4 pôles, prenant chacun en charge la comptabilité d'un groupe d'établissements et permettant la mise en commun des pratiques et des connaissances. Un pôle contrôle de gestion réalisant l'analyse des résultats et des budgets de fonctionnement des établissements a par ailleurs été créé.

Le plus grand soin a été apporté à ce changement majeur pour l'association, les transferts de compétences étant accompagnés par un consultant spécialisé. Par ailleurs, le service DRH a élaboré l'ensemble des référentiels supports ; chaque salarié concerné par la centralisation a ainsi bénéficié d'une évaluation de compétences personnalisée, dans l'objectif de concilier les aspirations et potentiels individuels avec les objectifs associatifs. Merci à l'ensemble des acteurs concernés pour leur implication et leur confiance, nous restons bien sûr à leur écoute.

Marc VIGOUROUX

LE POINT DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT...

Les projets de développement présentés au CROMS le 11 septembre dernier ont tous été validés. Ces projets correspondent à l'évolution des besoins des personnes en situation de handicap. Ils sont essentiellement liés à l'adaptation de la prise en charge liée au vieillissement des personnes d'une part et au confort de l'espace de vie privée et des déplacements, d'autre part. Ils donneront lieu à la création de 100 places supplémentaires répondant ainsi partiellement à la longue liste d'attente des établissements.

◆ **Le foyer « Les Mûriers » sera complètement reconstruit sur le site de Montolivet.** Sa capacité d'accueil actuelle de 70 places sera réduite à 35 pour un accompagnement plus adapté, sachant que 15 places seront transformées avec la création du **FAM « Les Platanes »** sur le site de Montolivet et que 20 places de foyer seront transférées sur **le foyer « Les Lilas »** qui sera construit à la Valentine et qui accueillera également 15 nouvelles places. Outre ces 35 places, ce nouveau foyer disposera également de deux accueils temporaires.

◆ **Le FAM « Les Hortensias » de 30 places plus 2 places d'accueil temporaires sera créé à La Valentine.**

◆ **La MAS « Les Grenadiers », qui sera construite sur le site de La Buzine** accueillera 40 personnes autistes et polyhandicapées, pour certaines d'entre elles issues de l'IME « Les Figueurs », et 2 accueils temporaires.

Ces créations seront effectives d'ici 2 à 3 ans et devraient permettre l'engagement d'un effectif salarié d'environ 120 ETP de professionnels diplômés.

LES ACTIONS DE COMMUNICATION ...

◆ **Lancement de l'Opération Brioches qui se déroulera du 5 au 11 Octobre 2009.** Durant une semaine, bénévoles et amis de l'association se mobiliseront pour vendre des brioches afin de sensibiliser et d'informer la population sur la situation des personnes en situation de handicap mental. Cette opération avait permis la vente de plus de 12 000 brioches en 2006 (résultat net : 44 372 €), de 14 000 brioches vendues en 2007 (résultat net : 51 738 €) et de 15 800 brioches en 2008 (résultat net : 57 179 €). Cette année, 16 300 brioches seront commandées et les bénéfices récoltés seront alloués à l'un des établissements de l'association. **Chacun d'entre nous peut participer à cette action en commandant des brioches à titre personnel ou en relayant l'opération auprès de ses proches. Merci à tous ceux qui s'impliquent activement dans cette manifestation.**

La campagne d'affichage se déroulera en lien avec l'opération Brioches. Le message d'accroche cette année rappellera que les problématiques liées au handicap mental, au même titre que beaucoup d'autres causes ne doivent pas être oubliées. La campagne sera visible dans les rues de Marseille et de sa région du 28 septembre au 12 novembre puis, pendant tout le mois de décembre dans les bus du réseau RTM.

◆ **Organisation de la 25^{ème} course nationale de l'intégration ALGERNON le dimanche 11 Octobre 2009, pour les 3 parcours habituels (16 km – départ Luminy, 10 km – départ stade vélodrome, 5 km – départ Pharo) dont l'arrivée aura lieu, comme chaque année sur la plage du Prado à la hauteur de la statue de David.** Cet événement sportif et festif est l'occasion unique pour les personnes en situation de handicap ou non, de partager un temps fort selon leurs envies et leurs capacités. Cette course est aussi un appel à la solidarité puisque les frais de participation de chaque coureur permettent à l'association ALGERNON de maintenir sa lutte pour l'intégration de toutes les personnes handicapées. **De nombreuses personnes accueillies dans l'association participeront encore à la course ALGERNON cette année.**

◆ **Lancement du concours de peinture auprès des artistes en situation de handicap accueillis au sein des établissements de l'association.** Cet événement nous permettra notamment de sélectionner le visuel de carte de vœux 2010. Les travaux peuvent donc commencer sans tarder dans les établissements, notamment avec les équipes de soutien « Arts Plastiques » des établissements et leurs animateurs.

◆ **La rénovation du site INTERNET de l'association va débiter et nécessitera un travail collégial.** Celui-ci impliquera différents professionnels des établissements. En effet, il est indispensable de faire évoluer le contenu du site et d'être réactif en matière d'actualité associative. **Un correspondant WEB** disposant de compétences en matière de communication et souhaitant s'investir sur l'élaboration et le graphisme des rubriques, ainsi que sur la rédaction des textes et la mise à jour pourra ainsi être désigné sur chaque site.

LA VIE ASSOCIATIVE ...

◆ **Les formations destinées aux travailleurs handicapés vont débiter ces prochaines semaines.** Les professionnels des établissements souhaitant animer les modules « Savoir faire la cuisine », « Alimentation et santé », « Présentation de soi » notamment sont invités à se rapprocher du service USAGERS du siège.

◆ **Des échanges sur la bientraitance, l'évaluation interne et les politiques publiques sectorielles** seront organisés avec les équipes pluridisciplinaires dans les établissements par le Directeur Général Adjoint dans le cadre de ses missions. Ces rencontres se dérouleront sur des temps de réunion institutionnels à partir du mois d'Octobre 2009.

◆ **La formation constitue un véritable levier de développement des compétences dans l'association.** Le bilan du PAUF 2009 démontre que les actions entreprises correspondent bien aux besoins recensés. En 2009, les salariés de l'association ont bénéficié de plus de 1 000 actions de formation dans le cadre des orientations générales de formation définies pour 2009 – 2010 – 2011. 43 salariés ont ainsi été inscrits sur des formations qualifiantes permettant d'accéder à des diplômes spécialisés de notre secteur (CAFAMP, CQFMA, CAFME, BACPRO, BTS, DEES, DEETS, CAFERUIS, CAFDES).

La première Orientation Générale de Formation « Développer la qualification et anticiper les besoins en compétences des établissements et services » représente 48 % des frais de formation en 2009 (235 859 €) hors salaires. Par ailleurs, un grand nombre d'actions innovantes ont vu le jour cette année, à l'initiative des professionnels et des établissements.

Le plan de formation 2010 sera initialisé à partir du 1^{er} Octobre 2009, date à partir de laquelle les salariés pourront déposer leur demandes de formation auprès des correspondants RH des établissements, conformément aux Orientations Générales de Formation. Vos demandes devront nous être parvenues le 31 octobre au plus tard. En ce qui concerne les projets spécifiques faisant l'objet de demandes individuelles de la part des salariés, le **Droit Individuel à la Formation** pourra être proposé. Ce droit dont dispose chaque salarié permet de bénéficier d'un crédit d'heures chaque année, la formation étant réalisée sur des jours RTT ou récupération, **rémunérés à plus de 150 %** (une fiche technique est à votre disposition auprès des correspondants RH d'établissement et du service DRH de l'association)

Merci de vous adresser au correspondant RH de votre établissement ou au service DRH de l'association pour vos demandes de formation 2010